

**Aux membres de l'Association**

Bâle, le 14 juin 2010  
mitglied/zirkular HTS

**N° 17/2010**

**Information spécialisée «Émission de parts de fonds immobiliers» / modifications**

Mesdames, Messieurs,

Les expériences les plus récentes vécues lors de différentes augmentations de capital de fonds immobiliers ont révélé le manque de clarté sur certains points de l'information spécialisée «Émission de parts de fonds immobiliers» du 4 septembre 2008.

Lors de sa récente séance, la commission d'experts «Fonds immobiliers» a rectifié les incohérences en présence et adopté une nouvelle version de l'information en question. Il s'agit pour l'essentiel de modifications dans la détermination du montant de l'émission avec les variantes «Nombre fixe de nouvelles parts» et «Nombre variable de nouvelles parts». Dans la seconde variante également, à savoir l'émission suivant les principes de «best effort», les parts auxquelles il n'a pas été souscrit peuvent être prises en charge par la direction de fonds respectivement la SICAV à la fin du délai de souscription préférentiel et sont placées sur le marché conjointement avec la banque dépositaire ou un tiers, tout en observant la diligence requise.

L'information spécialisée adaptée, portant la date du 25 mai 2010, est disponible sur notre site Internet ([www.sfa.ch](http://www.sfa.ch)) sous «Autorégulation & Documents modèles / Fonds immobiliers) en allemand et français. Elle doit servir de guide dans la planification et la réalisation d'émissions et contribuer à un maniement cohérent d'émissions sur le marché suisse des fonds immobiliers.

Nous vous remercions de prendre connaissance de ce qui précède.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

**SWISS FUNDS ASSOCIATION SFA**



Dr Matthäus Den Otter  
Directeur



Hans Tschäni  
Directeur adjoint